

*16 février 2022*

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Non au projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Anna Barseghian.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, les 30 août et 27 septembre 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhardt les 11 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 30 août 2021**

*Audition de M. Huber, représentant des pétitionnaires*

M. Huber remercie la commission pour son invitation. Il indique tout d'abord qu'il est président de l'Association des intérêts de Champel-Florissant (AICF) qui compte 600 membres.

Il explique ensuite que les autorités ont déposé un projet de jardin potager au sein du parc Bertrand, et que cela fait déjà deux ans que l'association mène des discussions avec le Service des espaces verts (SEVE) et M. Gomez, son magistrat de tutelle. Il relève qu'à ce stade les revendications des habitants n'ont pas beaucoup été écoutées et explique que c'est pour cela que cette pétition contenant plus de 575 signatures a été lancée. Il précise que cette pétition ne marque pas une opposition à la création d'un potager urbain, mais qu'elle s'oppose à la privatisation du parc au profit d'un certain nombre de personnes, à savoir l'association qui s'occupera de la gestion de l'espace. Il note aussi que l'espace devra être clôturé pour empêcher les gens d'y commettre des déprédations. Il indique ensuite que l'endroit retenu n'est pas favorable car il est entouré d'arbres, ce qui a pour conséquence d'en faire un endroit très ombragé tout l'après-midi. Il explique aussi que cet espace est un lieu de rencontre et de culture, où des concerts sont organisés et des pièces de théâtre jouées durant la bonne saison. Il déclare par conséquent que la privatisation de cet espace rencontre l'opposition des habitants du quartier. Il ajoute que cette installation s'accompagnera de la pose d'un container et

de petites constructions pour y ranger les outils de jardinage. Il précise que, si cet endroit est situé un peu à l'écart dans le parc, il n'en est pas moins très utilisé. Il note d'ailleurs qu'avec le confinement les gens ont davantage investi les parcs et fait observer que l'on vient de partout dans la ville pour profiter du parc Bertrand.

Il explique ensuite que l'association a proposé une série d'alternatives au SEVE. Il cite tout d'abord deux alternatives dans le parc, en premier lieu un endroit peu utilisé vers la route de Florissant, en second lieu une partie du parc à chiens du parc qui est très étendu, et dont un bout pourrait très bien faire office de potager. Pour ce qui est ensuite des propositions hors du parc, il cite un espace vert qui jouxte l'école Peschier, précisant qu'il appartient à la Ville et n'est pas utilisé. Il évoque comme deuxième possibilité extérieure une parcelle qui jouxte l'hôpital Beau-Séjour, située en contrebas d'une maison accueillant les bureaux d'un institut universitaire. Il explique que cela ne nuirait en rien aux habitants car cet espace est actuellement privatisé. Il cite enfin le toit de la nouvelle extension du Centre médical universitaire (CMU) qui pourrait être végétalisé et accueillir un potager.

Il répète aussi que le Jardin blanc du parc Bertrand n'est vraiment pas approprié étant donné l'ombre dont il est recouvert l'après-midi, et fait observer que cela nécessitera peut-être de couper des arbres. Il explique que l'association a fait des propositions alternatives au SEVE car elle n'est pas opposée au principe même d'un potager urbain, et fait enfin observer que la récolte des signatures avait permis de constater que les habitants du quartier sont en colère face au projet sous sa mouture actuelle.

Une commissaire relève que cette pétition est très intéressante et dit son étonnement de voir qu'on veut privatiser un tel lieu. Elle demande à l'auditionné si les conditions du legs Alfred Bertrand permettent d'en privatiser une partie.

M. Huber répond que le legs précise que le parc a été donné pour être utilisé «par la population» et que l'interprétation du terme peut être étendue ou non.

La même commissaire souhaite savoir si cette mention pourrait constituer un outil pour s'opposer au projet actuel.

M. Huber répond que cela pourrait aussi servir d'argument. Il explique en cela que le concept du projet est de laisser l'exploitation à une association qui va en avoir la jouissance et de ce fait en priver l'ensemble de la population, ce qui contredit le sens même du legs Bertrand.

La même commissaire municipale demande à l'auditionné qui a sollicité la Ville pour obtenir cette autorisation.

M. Huber répond que le projet émane directement du SEVE et que l'autorisation est en force.

Un commissaire déplore le fait que M. Gomez ne soit pas sensible aux arguments pertinents avancés, ainsi qu’aux différentes alternatives proposées par les pétitionnaires.

M. Huber précise que M. Gomez ne s’est pas encore déterminé sur cette question et que c’est pour cela que la pétition a été lancée par des personnes du quartier.

Le même commissaire demande confirmation du fait que les entrevues avec le SEVE n’ont pas été fructueuses et souhaite savoir comment elles se sont déroulées.

M. Huber répond que les alternatives ont été présentées par deux fois notamment lors d’une visite du quartier avec les représentants du SEVE.

Le même commissaire relève que si l’autorisation est en force, cela signifie que le SEVE et M. Gomez n’en ont pas tenu compte.

Une commissaire demande ce qu’il en sera de la scène culturelle précitée.

M. Huber répond qu’elle va être rénovée.

La même commissaire demande quelle a été la réaction du SEVE quant aux différentes options proposées.

M. Huber répond que jusqu’à présent il n’y a pas eu de réaction de leur part.

La même commissaire demande si un concours a été organisé pour l’installation du potager et souhaite savoir quelle association sera chargée de sa gestion.

M. Huber répond que M. Gomez a simplement indiqué que ce ne serait pas l’association qui était venue présenter le projet il y a deux ans au parc Bertrand.

La même commissaire demande quelle est la pratique commune dans les autres parcs.

M. Huber relève que d’autres projets comme au parc des Franchises n’ont pas connu d’opposition étant donné qu’ils ne prélevaient pas sur l’existant.

La même commissaire demande si le fait d’abattre les arbres est une impression ou si le SEVE le leur a communiqué.

M. Huber répond qu’au vu de la situation choisie il sera au moins nécessaire d’en élaguer une partie car l’ombre est massive l’après-midi. Une alternative serait d’y planter des légumes qui n’ont pas besoin de soleil.

Une commissaire estime que le Conseil administratif a certainement dû regarder les clauses du legs avant de proposer son projet.

La même commissaire demande qui a initié cette demande.

M. Huber répond que c'est le SEVE qui l'a initiée.

La même commissaire demande à l'auditionné s'il ne trouve pas surprenant que le SEVE veuille installer un potager dans un endroit sans soleil.

M. Huber répond que cela l'a étonné aussi. Il ajoute qu'il enverra à la commission l'argumentaire qui était assorti à l'autorisation de construire.

Une commissaire remercie M. Huber pour ses explications et le dossier qu'il a distribué. Elle lui indique que la commission ne manquera pas de poser au SEVE la question des alternatives qui ont été présentées. Elle lui demande ensuite s'il est sûr que le potager sera uniquement destiné aux membres des associations ou s'il pourra aussi être utilisé par des familles.

M. Huber répond qu'il est spécifié dans l'argumentaire précité qu'une association s'occupera de la partie production, ce qui revient à une privatisation de l'espace, tandis que le SEVE se chargera de l'entretien de la partie végétalisée et arborisée, comme c'est le cas à la Petite-Boissière ou à la villa Freundler.

La même commissaire demande à M. Huber s'il est certain que l'endroit sera véritablement privatisé, relevant qu'aux Franchises le public peut se promener à travers les potagers.

M. Huber répond qu'il est évident que l'espace sera réservé aux membres de l'association et non à l'ensemble de la population et que de fait tout autour des parcelles il conviendra d'installer de petites barrières, et qu'il faudra fermer l'espace la nuit pour éviter les déprédations, relevant par conséquent que l'installation d'une clôture ne fait pas l'ombre d'un doute.

Il rappelle en outre que l'espace est agréable pour l'instant, car il est situé un peu en retrait et est donc plus tranquille que le reste du parc.

La même commissaire fait observer que l'endroit est déjà clôturé pour partie et constate que la circulation des personnes y est néanmoins possible.

M. Huber en convient, mais relève que s'il est clôturé par un mur extérieur la totalité des surfaces est accessible sans aucune barrière et permet précisément l'organisation de manifestations culturelles et associatives. Il ajoute que le triangle qui compose la parcelle sera fermé en partie.

La même commissaire demande à l'auditionné s'il sait quand ce jardin potager sera réalisé.

M. Huber répond que le démarrage du chantier avait été prévu pour 2021 et son ouverture pour 2022. Il explique cependant que la pétition et les discussions avec le SEVE ont peut-être retardé les opérations.

Une commissaire demande si le système choisi au parc Bertrand sera le même que dans le parc Beaulieu, rappelant que dans ce parc le SEVE avait dans un premier temps eu la gestion de l'espace, puis qu'une association l'avait ensuite repris et qu'il avait été clôturé. Elle souhaite savoir si la zone sera également clôturée au parc Bertrand.

M. Huber répond qu'il est impossible que ce ne soit pas le cas pour les raisons qu'il a déjà évoquées, et que de fait s'il est cultivé il ne sera plus accessible. Il indique ensuite que le legs énonce la prohibition de toute industrie bruyante, insalubre, contraire aux bonnes mœurs, ainsi que l'installation d'un restaurant et de tout dépôt. Il fait observer que le dernier point pourrait être invoqué dans le cas de l'installation du potager qui s'accompagnerait d'un dépôt pour les outils de jardinage.

Une commissaire demande à M. Huber s'il est certain qu'il ne s'agit pas d'un projet collectif dans lequel les habitants du quartier pourront aussi s'impliquer. Elle souhaite à ce titre savoir s'il existe d'autres exemples de telles collaborations dans d'autres parcs.

M. Huber répond qu'il n'en a pas connaissance.

Une commissaire fait observer que, quand la Ville s'engage pour mettre en place un potager, il a vocation à être un lieu éducatif ouvert à tout le monde. Elle précise qu'elle avait pu en prendre la mesure avec un potager urbain mis en place dans le cadre d'Agenda 21.

M. Huber explique que les pétitionnaires ne sont pas du tout opposés au potager en tant que tel, et déclare qu'il se rend fréquemment aux Jardins de Cocagne, qui forment les enfants par des visites le mercredi durant toute la bonne saison. Il relève que cette association, comme d'autres, est gérée et exploitée par des professionnels et que la valeur éducative est donc meilleure. Il rappelle enfin que la pétition s'oppose à la privatisation du site, au fait que la population n'ait plus accès à cet endroit.

Le président remercie M. Huber pour ses explications et ses réponses.

Il demande ensuite aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet. Il indique qu'une demande a été envoyée au président titulaire de cette commission, par M<sup>me</sup> Marion Lanci, pour demander d'être entendue dans le cadre de ce traitement, et qu'elle représente des habitants et habitantes du quartier favorables au projet de potager urbain au parc Bertrand.

Une commissaire estime qu'il convient d'auditionner M. Gomez et M. Oertli.

Une commissaire estime qu'il serait également intéressant d'auditionner l'association Herbes-Vives qui sera probablement chargée de la gestion de la parcelle.

Un commissaire rétorque qu'il n'est pas certain que ce sera cette association et estime qu'il convient donc plutôt de procéder à cette audition dans un second temps.

Un commissaire souhaite savoir qui sont les personnes qui se proposent pour être auditionnées.

Le président répond qu'il s'agit d'habitants de Champel qui soutiennent le projet.

Une commissaire indique qu'elle n'a aucun intérêt dans l'association Herbes-Vives, mais relève que leur site internet fait état d'un projet classé secret puis du domaine du parc Bertrand, ce qui rend très probable la piste qu'elle a évoquée. Elle reconnaît néanmoins qu'il est possible d'attendre l'audition du magistrat avant de se prononcer.

Le président indique soumettre au vote de la commission l'audition de M. Gomez et M. Oertli.

La commission vote à l'unanimité, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), en faveur de l'audition de MM. Gomez et Oertli.

Le président annonce ensuite soumettre au vote de la commission l'audition de M<sup>me</sup> Marion Lanci, habitante du quartier ayant écrit au président titulaire de la commission pour demander d'être auditionnée dans le cadre du traitement de cet objet pour représenter les habitants du quartier favorables au projet de potager tel que prévu.

La commission vote à l'unanimité, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), en faveur de l'audition de M<sup>me</sup> Marion Lanci.

## **Séance du 27 septembre 2021**

### *Audition de M<sup>me</sup> Marion Lanci*

M<sup>me</sup> Lanci remercie tout d'abord la commission de bien vouloir la recevoir. Elle précise avoir 22 ans et être une habitante de Champel. Elle rappelle qu'elle avait écrit à la Ville avec plusieurs autres habitants et habitantes une lettre de soutien au projet de potager du parc Bertrand. Elle explique qu'ils et elles s'étaient rendu compte durant l'été 2020 que le quartier était très agréable et avaient pensé proposer la création d'un potager pour en profiter davantage, avant de découvrir via la lettre ouverte rédigée en septembre par l'AICF et parue dans la *Tribune de Genève* qu'un tel projet existait déjà. Elle indique avoir alors trouvé dommage que le seul retour du quartier soit négatif, alors que des habitants et habitantes sont enchantés de ce projet, notamment en tant qu'espace permettant le développement de liens dans le quartier, que cela soit entre générations ou entre

personnes de provenances diverses. Elle explique qu'elle et ses amis ont eu un retour de M. Oertli suite à leur lettre, pour expliquer comment la procédure s'était déroulée. Elle indique en outre qu'ils se sont rendus à une visite de lieux alternatifs proposés par l'AICF avec M. Huber. Elle note s'être alors rendu compte que l'association s'opposait par un non frontal concernant le Jardin blanc, mais relève que les alternatives proposées sont absurdes, d'autant plus que la plupart ne sont pas situées dans le parc, alors qu'il s'agit du poumon du quartier. Elle déplore à ce titre la proposition d'un potager dans des lieux excentrés, comme au Bout-du-Monde qui serait accessible en bus pour les habitants et habitantes du quartier, estimant que si l'on souhaite que ce projet connaisse un succès il convient de le placer au centre même du quartier. Elle ajoute que la rencontre avec M. Gomez, M. Oertli et M. Huber n'a débouché sur rien de très concluant, étant donné l'absence de terrain d'entente commun, quand bien même l'écoute fut cordiale de part et d'autre. Elle conclut qu'elle-même et les autres rédacteurs de la lettre de soutien se sont arrêtés là, précisant qu'ils n'avaient pas vocation à entrer dans une guerre des signatures, mais qu'il s'agissait simplement de montrer que certains et certaines habitants et habitantes du quartier trouvaient qu'il s'agissait d'un excellent projet.

Une commissaire annonce une question qui a trait à l'endroit choisi. Elle rappelle que le pétitionnaire leur avait indiqué que le Jardin blanc était ombragé, et qu'il était donc compliqué d'y faire pousser des légumes correctement. Elle demande en ce sens à M<sup>me</sup> Lanci si elle connaît un endroit dans le parc qui disposerait davantage de soleil.

M<sup>me</sup> Lanci répond qu'elle-même et les cosignataires n'ont pas envisagé d'alternatives mais qu'ils ont uniquement soutenu la Ville qui a lancé le projet. Elle indique que pour eux il n'existe pas forcément d'autres lieux idoines, ce d'autant plus que cet espace serait une opportunité pour développer un aspect éducatif, pédagogique et social, non une exigence de productivité. Elle évoque à ce titre la proximité d'une crèche, d'écoles, d'une paroisse et d'une église, et indique que le potager situé dans ce lieu constituerait un point de rencontre formidable pour les usagers et usagères de ces organismes et pour le quartier dans son ensemble.

La même commissaire estime qu'il convient tout de même que ça pousse pour montrer aux gens la résilience formidable de la nature, de même que la patience avec laquelle il est nécessaire de l'approcher. Elle précise qu'il faudrait au moins que le lieu rende possible la présentation du processus menant de la plantation au ramassage des récoltes.

M<sup>me</sup> Lanci en convient.

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires n'étaient pas opposés au potager, mais au lieu sélectionné pour l'installer. Elle indique que M. Huber avait

expliqué à la commission que l’endroit choisi est actuellement utilisé comme un lieu de rencontre quand se déroulent des fêtes. Elle note qu’il avait également exposé le fait que cet endroit constitue un lieu de passage entre l’entrée du parc et la cour de l’école et qu’il serait dès lors peu opportun de l’occuper. Elle déclare que s’il s’agit là d’une des raisons de l’opposition des pétitionnaires, elle pourrait faire sens. Elle répète que les pétitionnaires ne sont pas opposés au concept même de potager, et demande à M<sup>me</sup> Lanci ce qu’elle pense d’une des alternatives avancées par M. Huber, à savoir le site du parc à chiens.

M<sup>me</sup> Lanci relève tout d’abord que, à sa connaissance, seules deux à trois soirées par été sont organisées dans la cour et cela n’occupe de toute façon pas la totalité du Jardin blanc. Elle précise que ces fêtes organisées par l’AICF sont assez confidentielles, et signale qu’elle n’avait par ailleurs jamais entendu parler de cette association avant de prendre connaissance de leur lettre publiée dans la *Tribune de Genève* en septembre 2020. Elle déclare en ce sens que, à sa connaissance, l’association n’entretient pas vraiment de liens avec la population du quartier dans son ensemble, et ajoute que personne autour d’elle ne connaissait l’existence des concerts organisés au parc et qu’elle a appris leur existence durant l’échange qu’elle a eu avec M. Huber. Elle fait ensuite observer qu’un chemin traverse le jardin et que, même avec un potager, le passage pourra continuer à être emprunté. Elle signale que pour décider du lieu à sélectionner pour le potager, la Ville avait procédé entre autres à un comptage, ce qui lui avait permis de constater que le Jardin blanc constituait le lieu le moins fréquenté du parc. Elle relève de plus que le lieu est idéal pour des activités pédagogiques, étant donné la proximité de la crèche, et que le voisinage d’un local de rangement du SEVE serait très pratique pour ranger les outils nécessaires au potager. Elle fait en outre observer que le choix de cet endroit fait aussi sens historiquement, étant donné que M. Bertrand disposait d’un potager à cet endroit même. Elle estime enfin que la présence de murs de pierre sur le pourtour de l’espace rendrait le potager visuellement peu envahissant, étant donné qu’en éviter la vue serait aisément possible, de même qu’il serait au contraire très simple d’emprunter le chemin qui le traverse pour en profiter si on le souhaite. Pour ce qui est de l’alternative du parc à chiens, elle relève que l’importance du lobby des propriétaires de chiens ne faciliterait certainement pas sa mise en place. Elle estime au contraire qu’il convient d’aller de l’avant avec le projet actuel, pour lequel, à sa connaissance, la Ville a reçu toutes les autorisations nécessaires. Elle note enfin que l’autre endroit dans le parc proposé par les pétitionnaires est également ombragé et, qui plus est, situé à côté des toilettes publiques.

Une commissaire remercie M<sup>me</sup> Lanci de sa venue et de sa belle démarche citoyenne, louant le fait qu’elle se soit emparée de sujets qui ont trait à la qualité de vie des habitants et habitantes de la Ville. Elle souhaite ensuite savoir si selon elle les oppositions au projet relèvent de points pratiques, ou d’un écart généra-

tionnel et peut-être politique qui se manifesterait par la simple volonté de ne rien changer à la configuration existante du parc.

M<sup>me</sup> Lanci précise avoir pu discuter avec M<sup>me</sup> Kalo qui pensait comme les trois autres membres de l'association, présents durant la visite de lieux alternatifs, que l'installation du potager allait induire une privatisation du parc et le gâcher visuellement. Elle note que M<sup>me</sup> Kalo s'est montrée plus ouverte au projet une fois qu'elle lui avait fait comprendre qu'une opportunité serait de contacter les acteurs institutionnels du quartier, notamment l'église, la paroisse, les crèches et les écoles, pour en faire un lieu de partage et de rencontre pouvant profiter à toute personne intéressée. Elle relève en ce sens qu'il convient de présenter le projet de manière positive, en mettant notamment en avant le fait qu'il favorise le lien social et l'agriculture de proximité. Pour ce qui est de l'écart générationnel, elle indique avoir pu constater qu'il y a peu de jeunes membres au sein de l'AICF, probablement en partie à cause de la cotisation à payer qui fixe une barrière à l'entrée. Elle déclare à ce propos avoir trouvé étonnant que la lettre ouverte du comité de l'AICF prétendait parler au nom de tous les habitants du quartier, et non pas seulement de l'association.

Une commissaire souhaite savoir si un autre endroit serait envisageable pour l'installation du potager, rappelant que l'audition précédente avait permis de constater que les personnes âgées appréciaient l'ombrage du Jardin blanc. Elle note en outre qu'une inquiétude s'était dessinée concernant le fait que des personnes par exemple alcoolisées pourraient piétiner les plantations qui avoisineraient les lieux où les jeunes se réunissent habituellement pour leurs soirées. Ayant entendu les critiques présentées à l'égard du parc à chiens, elle demande si un autre endroit serait plus propice à accueillir le potager au sein du parc.

M<sup>me</sup> Lanci répond que le Jardin blanc constitue un lieu idéal, faisant observer qu'il a été identifié par les professionnels du SEVE, qui ont de plus effectué un comptage qui montre qu'il s'agit du site le moins fréquenté du parc. Elle indique que s'il est en effet très fréquenté par les personnes âgées, rien n'empêche d'équiper l'espace du potager de bancs pour qu'elles puissent continuer à profiter de l'ombre du site. Elle estime qu'installer un potager sur l'une des parties de l'un des deux vastes carrés verts de l'espace central du parc gênerait bien plus visuellement. Elle ajoute que l'installer dans la zone très ombragée voisine des toilettes publiques ne serait pas tellement propice à créer un endroit convivial. Pour ce qui est enfin du respect des plantations, elle fait observer qu'il sera facile à garantir si le projet est largement participatif. Elle note à ce titre qu'il conviendrait de voir ce qui a été fait dans les autres potagers urbains qui ne sont pas piétinés.

Une commissaire remercie M<sup>me</sup> Lanci pour son engagement. Elle indique avoir eu l'impression que les pétitionnaires étaient les porteurs de voix de tous les habitants de Champel, et précise que les explications de M<sup>me</sup> Lanci lui ont per-

mis de comprendre qu'il ne s'agissait que d'un avis bien spécifique d'une partie des usagers du parc. Elle souhaite savoir combien de personnes ont été impliquées dans la lettre envoyée à la Ville.

M<sup>me</sup> Lanci répond que la lettre a été rédigée par elle-même et deux autres personnes, précisant qu'elles étaient toutes trois il y a des années à l'école des Contamines. Elle ajoute que la lettre a reçu 84 signatures et indique que les signataires étaient de tous les âges, réunis principalement grâce au bouche à oreille. Elle précise que des enfants ont également signé, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une pétition. Elle estime que si une pétition avait été lancée il aurait sans doute été possible de récolter plus de signatures. Elle fait observer que les signataires avaient plébiscité le côté intergénérationnel du projet, et note qu'alors que les classes de sa génération étaient emmenées par les professeurs pour jouer aux échecs, il sera ici possible d'emmener les écoliers pour leur apprendre à faire pousser des plantes.

La même commissaire relève que l'usage que font les classes du potager de la promenade de l'Observatoire parle en faveur du projet.

Une commissaire relève qu'un des arguments des pétitionnaires était que l'installation du potager nécessiterait l'abattage d'arbres; elle demande à M<sup>me</sup> Lanci si elle a pu voir les plans et si elle y a remarqué quelque chose concernant les arbres.

M<sup>me</sup> Lanci dit ne pas avoir souvenir qu'il était question d'abattage d'arbres, se souvenant au contraire que la Ville souhaitait conserver les rhododendrons du site et uniquement établir le potager sur la partie actuellement occupée par de l'herbe.

Une commissaire félicite M<sup>me</sup> Lanci pour sa démarche et ses arguments, dont elle estime qu'ils sont très convaincants. Elle demande ensuite si suffisamment de personnes seront disposées à entretenir ce potager et souhaite avoir confirmation du fait qu'il n'y a pas de volonté de privatiser le potager, mais au contraire de l'ouvrir à toutes et à tous.

M<sup>me</sup> Lanci le confirme, regrettant que les pétitionnaires persistent à l'envisager comme une privatisation, alors que d'autres espaces comme le bac à sable n'ont jamais été envisagés comme une privatisation de l'espace. Pour ce qui est des personnes qui participeront à l'entretien du potager, elle dit imaginer que la Ville communiquera l'information à l'ensemble de la population et que des gens se manifesteront. Elle indique à ce titre que certaines personnes parmi les 84 signataires de leur lettre seront certainement intéressées.

Le président déclare que le groupe des Verts salue la réaction portée par M<sup>me</sup> Lanci en faveur d'un projet qui promeut l'agriculture urbaine et le lien social, relevant que cela est d'autant plus positif dans un quartier qui n'est pas spécialement connu pour son dynamisme et son ouverture sur la Cité. Il demande ensuite à M<sup>me</sup> Lanci si elle a pu échanger avec des habitantes et habitants qui ont de tels jardins dans leur quartier.

M<sup>me</sup> Lanci répond qu'elle n'en a pas encore eu la possibilité, mais dit souhaiter pouvoir le faire lors de prochaines occasions.

Un commissaire demande à M<sup>me</sup> Lanci si elle dispose d'informations sur l'identité des personnes ou de l'association qui sera chargée de la gestion du potager, précisant que l'association Herbes-Vives a plusieurs fois été mentionnée. Il demande également à l'auditionnée si elle fait partie d'une association ou si elle a eu des échanges avec une association concernant cette question.

M<sup>me</sup> Lanci répond par la négative, disant ne pas être membre d'une association, et ne pas disposer des informations demandées.

Le président déclare aux commissaires que les éclaircissements demandés seront sans doute apportés par M. Gomez et M. Oertli le 11 octobre prochain.

Une commissaire déplore l'anthropocentrisme dont fait preuve l'AICF en proposant d'établir le potager dans le parc à chiens, estimant qu'il s'agit d'êtres vivants qui ont toute leur place au sein du parc Bertrand.

Une commissaire dit se souvenir que les pétitionnaires ne souhaitaient pas faire disparaître le parc à chiens, mais uniquement en emprunter une partie pour installer le potager, étant donné qu'il s'agit d'un espace très vaste.

Une commissaire indique qu'elle a été contactée par un ancien membre du Conseil municipal qui lui avait indiqué qu'il existait probablement un testament accompagnant le legs du parc Bertrand et qu'il convenait de savoir dès lors si le projet de potager était conforme aux conditions du legs. Elle demande à la commission si elle s'est penchée sur la question.

Le président répond par la positive, indiquant que la question a été discutée et sera creusée lors de l'audition de M. Gomez.

Une commissaire rappelle qu'elle avait soulevé ce point lors de la dernière séance, faisant observer qu'il est compliqué pour le public d'avoir accès aux dispositions des legs. Elle fait observer en tout état de cause que lorsque la propriété appartenait à la famille Bertrand, le Jardin blanc accueillait bel et bien un potager.

### **Séance du 11 octobre 2021**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, et de M. Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)*

M. Gomez indique qu'il est prêt à répondre aux questions concernant cette pétition qui s'appelle «Non au projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand». Tout d'abord, il indique qu'il s'agit de répondre

à une volonté de certains habitants de la Ville puisqu'il y a eu deux pétitions, une que la commission a reçue et une qu'elle n'a pas reçue. Pour reprendre rapidement la chronologie, M<sup>me</sup> Marion Lanci, l'une des initiatrices du projet, avait contacté M. Gomez en janvier 2021 avec l'appui de 84 signataires en faveur du parc du potager. M. Gomez avait reçu les opposants au préalable et ceux qui étaient favorables au printemps 2021 dans une tentative de conciliation. Il a rencontré M. Huber, président de l'AICF, et M<sup>me</sup> Lanci qui, elle, est en faveur du potager urbain. Lors de cette rencontre, M. Huber avait proposé de réaliser le potager sur le toit du CMU, ce qui en ferait un projet tout de suite plus compliqué étant donné qu'il aurait fallu construire un ascenseur pour atteindre le toit; il a également proposé le parc à chiens. L'espace urbain étant limité, il s'agit toujours d'une question de choix.

Dans les arguments des pétitionnaires qui ont été exposés, il était dit que cela empêcherait les manifestations culturelles et sportives. Ce qui se passe c'est qu'il y avait parfois des concerts l'été quand il faisait beau et l'AICF, l'association qui s'oppose, avait l'habitude de déposer des chaises et des bancs sur l'espace dévolu à ce jardin potager. Quant aux activités sportives rien n'est modifié, tout le parc reste disponible pour ces activités. Evidemment, en aucun cas une surface ne serait privatisée en ce qui concerne le potager, tout le monde pourrait y passer et cueillir les fruits et légumes, des tournus seraient assurés avec les différents participants, tout cela doit encore être amélioré et peaufiné. Des ateliers de type Equiterre (association qui n'existe plus) seront mis en place pour fluidifier le roulement entre les différentes familles, les ayants droit de cette parcelle cultivable. Tout est mis en place pour qu'il y ait une mutualisation de cet espace, la mise à disposition le plus large possible du potager urbain. Le mode de gestion définitif n'est pas encore sous toit. M. Gomez indique qu'il n'y aurait aucun problème à en faire un potager totalement public, il faudrait voir ensuite les modalités si c'est ce que souhaite à un moment donné ou un autre le Conseil municipal.

M. Oertli rajoute quelques points à propos de l'historique de ce projet. Ce Jardin blanc a été créé dans les années 1980, il est maintenant dans un état dégradé, les cheminements, les bassins et plantations sont en mauvais état. La question s'est posée de ce qui devrait être fait de ce lieu, le rénover à l'identique ou trouver une autre vocation. Ce lieu est très peu fréquenté, c'est un des lieux relativement à l'écart, dans ce cas ça ne vaut pas la peine de créer un aménagement intensif. On cherchait une vocation différente et, finalement, dans le passé, ce lieu a été un potager pendant deux cents ans, ça semblait pertinent de s'orienter vers l'utilisation du passé et de créer ce potager pour donner un sens à ce lieu, à ce parc. On n'était pas forcément à la recherche d'un potager au départ mais il a été remarqué que l'idée d'un potager pouvait coller avec ce site. Le mode de gestion n'a pas été déterminé. Dans ce sens, il n'y a pas eu de recherche d'un autre lieu, sauf si nécessaire. Il s'agissait surtout de trouver une fonction pour ce jardin, car on ne

voulait pas le rénover à l'identique vu son état actuel. Toute la partie de l'utilisation est totalement ouverte, on peut imaginer aussi un potager public, il y a des modèles qui se créent partout, tout ce qui est fait est mutualisé, ce sont des biens accessibles et nullement privatisés, à son sens les arguments des pétitionnaires ne sont a priori pas valables par rapport au projet prévu.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire indique qu'elle s'est rendue au parc Bertrand pour voir ce jardin; elle demande où il se situe puisqu'elle s'est rendue vers l'école enfantine mais qu'elle ne l'a pas vu. M. Oertli répond qu'il se situe directement à côté du préau de l'école.

Une commissaire demande s'il longe l'avenue Bertrand.

M. Oertli indique que c'est un endroit délimité par des murs, il y a des portails de part et d'autre avec un chemin en diagonale.

La même commissaire précise que les pétitionnaires ont signalé que pour la construction de ce jardin, des arbres devraient être enlevés puisque c'est un endroit ombragé: elle demande si c'est correct.

M. Gomez répond qu'il n'est pas question qu'un seul arbre soit coupé pour le potager.

M. Oertli précise qu'il y a quelques arbres sur le bord, il s'agit bien d'un endroit ombragé, qui n'est pas forcément idéal pour la production de légumes. Néanmoins, pour une utilisation plus extensive, c'est tout à fait possible. Ces zones plus ombragées n'empêchent en rien l'aménagement d'un jardin collectif.

M. Gomez ajoute que de nos jours c'est un avantage d'avoir un peu d'ombre sur un potager.

Une commissaire indique qu'il est intéressant de faire des potagers en ville. Elle se demande qui avait récolté les légumes qui se situent en face du Musée d'art et d'histoire.

M. Gomez répond que ces légumes ont été donnés à l'association Partage.

Un commissaire précise que le parc Bertrand est issu, sauf erreur, d'un legs. Il aimerait savoir si ce projet est conforme au testament.

M. Gomez le confirme et indique que les conditions sont très peu contraignantes. La convention a été signée entre la Ville et M<sup>me</sup> Noerbel, veuve de M. Bertrand. Durant sa vie, elle se réservait déjà le droit d'usage et la jouissance exclusive de la partie teintée en jaune dans le plan qui comprenait entre autres

l'extrémité du jardin potager et la tonnelle et s'étendant à l'est comme figuré sur le plan. Il y avait donc déjà cette volonté d'avoir un potager sur place. M. Gomez indique qu'il est essentiel de toujours respecter les conditions des légataires.

Un commissaire ajoute qu'il trouve très bien les potagers urbains, cependant il trouve dommage que les habitants du quartier ne soient pas d'accord sur l'emplacement choisi. De plus, il a été soulevé que la zone en question est ombragée ce qui n'est pas idéal en termes de conditions de production. Il demande si d'autres emplacements dans le parc ont été considérés.

M. Gomez répond que certains endroits ne sont pas possibles notamment en haut du parc à droite en raison d'un réservoir d'eau. D'autres zones sont trop exposées, c'est un parc qui reste très prisé. Comme l'a dit M. Oertli, c'est un coin assez abandonné par les gens, ils n'y vont pas naturellement. Actuellement, il y a une sorte de mare dont on ne voit pas l'utilité. C'est l'endroit idéal pour en faire quelque chose. La seule raison qui puisse justifier le déplacement est liée au fait que certains habitants viennent ici car il y a un piano extérieur qui est de temps en temps installé, ils viennent pour écouter de la musique. Ce serait toujours possible mais la chaise longue devrait être déplacée. Il y a d'autres endroits qui peuvent être envisagés. M. Gomez peine à voir un meilleur endroit que celui-ci dans le sens où il est peu utilisé, mal utilisé et qu'il doit de toute façon être rénové.

Une commissaire indique qu'elle a également une question concernant les conditions du legs. Elle a trouvé qu'une partie du parc avait été cédée à la Ville en 1863 et qu'il y avait eu la donation complète de toute la propriété du parc Bertrand en 1940 comprenant la maison de maître avec l'existence de ce jardin. Une commissaire aimerait savoir où l'on peut trouver toutes les conditions des legs étant donné qu'il y en a de nombreuses en Ville de Genève. Elle demande également si d'autres associations se sont manifestées en parallèle des pétitionnaires pour soutenir ou non ce projet. Elle demande également comment seront effectuées les communications à la population. La même commissaire ajoute qu'elle a l'impression que certains habitants de Champel ne sont pas du tout au courant de ce qui va se faire.

M. Oertli précise que pour tous les espaces gérés, il y a des archives assez complètes, il y a eu une fois tout un travail de recherche qui a été fait pour avoir tous les documents liés aux espaces verts. Pour savoir où elles se situent, il recommande de voir avec les archives de la Ville de Genève. Concernant les partenaires et associations, il n'y a effectivement pas eu une grande communication, ce projet a été fait au sein du service. Il y a eu une fuite due à l'association d'un autre potager qui a communiqué à leur insu, ils ont été surpris que d'autres personnes s'emparent du projet. Il n'est pas question que cette même association devienne gestionnaire du projet.

Une commissaire demande s'il y a des personnes qui ont été pensées pour chapeauter ce projet dans le cas où il aboutirait.

M. Oertli répond qu'il n'y en a pas encore.

Une commissaire imagine qu'une convention se fera avec l'association qui mettra en place ce jardin. Elle demande s'il serait possible de favoriser la collaboration avec l'école, le cycle, le collègue autour pour intégrer très activement les élèves de ces institutions-là pour le développement du potager.

M. Oertli répond que ce serait possible mais il met quand même un bémol car les écoles sont abandonnées pendant deux mois en été. Les potagers sont souvent mal suivis pendant ces périodes. Elles peuvent être associées d'une manière ou d'une autre à l'entretien, mais il soutient que le pilotage doit être plus large.

La même commissaire précise qu'elle ne parlait pas de tout le pilotage mais d'essayer de mettre en place des workshops. Avec Equiterre il y a eu une expérience similaire où il a été possible d'intégrer des écoles pour le potager et c'est très important.

M. Gomez est tout à fait d'accord.

Une commissaire demande si la terre est bonne à cet emplacement.

M. Oertli répond que depuis un certain temps ils font des analyses de sol car il y a eu des attributions précédentes dont la terre du potager était de très mauvaise qualité et même parfois contaminée. Maintenant on fait le nécessaire pour être sûr que le sol soit de bonne qualité.

## **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

### *Discussion et prises de position*

Le président rappelle que l'audition des pétitionnaires avait eu lieu, suivie de celle de M<sup>me</sup> Lanci, puis de celle de M. Gomez et de M. Oertli.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera en faveur d'un renvoi au Conseil administratif. Il relève en premier le lieu peu satisfaisant proposé pour l'installation du potager, le désaccord d'une partie des habitants du quartier et le fait que le parc soit suffisamment grand pour trouver un endroit mieux adapté. Il se demande également s'il est du rôle de la Ville de doter chaque parc de potagers et relève que cette question ouverte renvoie à celle qui avait été semblablement posée pour les grils.

Une commissaire socialiste rappelle que les auditions ont permis d'écouter deux points de vue divergents émanant de personnes habitant le quartier. Elle

relève que les auditions ont permis de démontrer le sens historique de l'emplacement choisi, le fait que la situation ombragée ne constituait pas un obstacle aux cultures et le fait que cette zone est relativement peu utilisée, l'avis de M<sup>me</sup> Lanci ayant été confirmé par le SEVE. Elle salue la démarche des pétitionnaires qui ont pris la peine de proposer des alternatives, mais fait observer qu'elles sont peu sensées et que le fait de placer le potager au sein du parc à chiens ne ferait que susciter plus de conflits entre les personnes habitant le quartier. Elle indique par conséquent que son groupe soutiendra le classement.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche explique être très convaincue par ce très beau projet porté par des jeunes et estime qu'il convient d'encourager leur démarche citoyenne et écologique. Elle relève de plus que ce lieu fut pendant deux cents ans un potager, que la terre y est bonne et que le fait qu'il soit situé à l'écart des zones utilisées le rend idéal. Elle ajoute que le parc étant vaste d'autres endroits peuvent servir à organiser des fêtes et des manifestations. Elle indique que, pour toutes ces raisons, elle votera en faveur du classement de l'objet.

Un commissaire Vert indique que son groupe est satisfait des auditions qui ont été faites et qui ont pu clarifier les avis des parties prenantes au débat. Il relève que cela a permis de montrer la dimension historique du choix qui a été fait, que cela permet aussi de revitaliser un espace et de créer une dynamique dans un quartier. Il déclare que pour ces raisons et parce que le lien social et le lien à la terre constituent des composantes importantes de leur politique, le groupe des Verts soutiendra le classement de l'objet.

#### *Vote*

Le classement de la pétition P-444 est accepté par 7 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC).

*Annexe: pétition P-444 et plans*

Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

REÇU le

- 2 JUN 2021

## ASSOCIATION DES INTERETS DE CHAMPEL-FLOISSANT

Case postale 72 – 1211 Genève 12 - email : [info@aichampel.ch](mailto:info@aichampel.ch) - [www.aichampel.ch](http://www.aichampel.ch)  
tél 079-203.45.33 – 079-250.98.25

Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
Commission des pétitions

Genève, le 2 juin 2021

### OPPOSITION AU PROJET DE CREATION D'UN JARDIN POTAGER AU LIEU DIT « JARDIN BLANC » DU PARC BERTRAND

Mesdames, Messieurs,

Nos autorités ont déposé une autorisation de construire pour aménager un jardin potager dans le lieu dit « Jardin Blanc » du parc Bertrand \*\*.

La grande majorité des habitants du quartier de Champel-Floissant que nous représentons s'oppose résolument à ce projet pour les raisons suivantes :

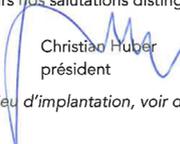
- espace qui sert souvent l'été pour des manifestations culturelles et sportives,
- privatisation d'une partie de la surface publique du parc au profit d'une association qui serait la seule à en bénéficier au détriment de tous les habitants du quartier,
- pose de containers pour ranger le matériel et les outils et inévitablement de clôtures afin de « limiter l'intrusion dans les plantations » (pour reprendre les termes de la demande d'autorisation),
- suppression de la jouissance d'un des plus beaux endroits préservé du parc.

A noter que l'AICF ne s'oppose pas à la création d'un potager collectif mais propose qu'il soit implanté ailleurs; des alternatives crédibles ont été présentées aux services compétents.

Nous avons fait part de notre opposition au magistrat en charge de ces questions, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, ainsi qu'à M. Daniel Oertli, l'un des responsables du SEVE, par courrier et lors de plusieurs entrevues, mais sans succès à ce jour.

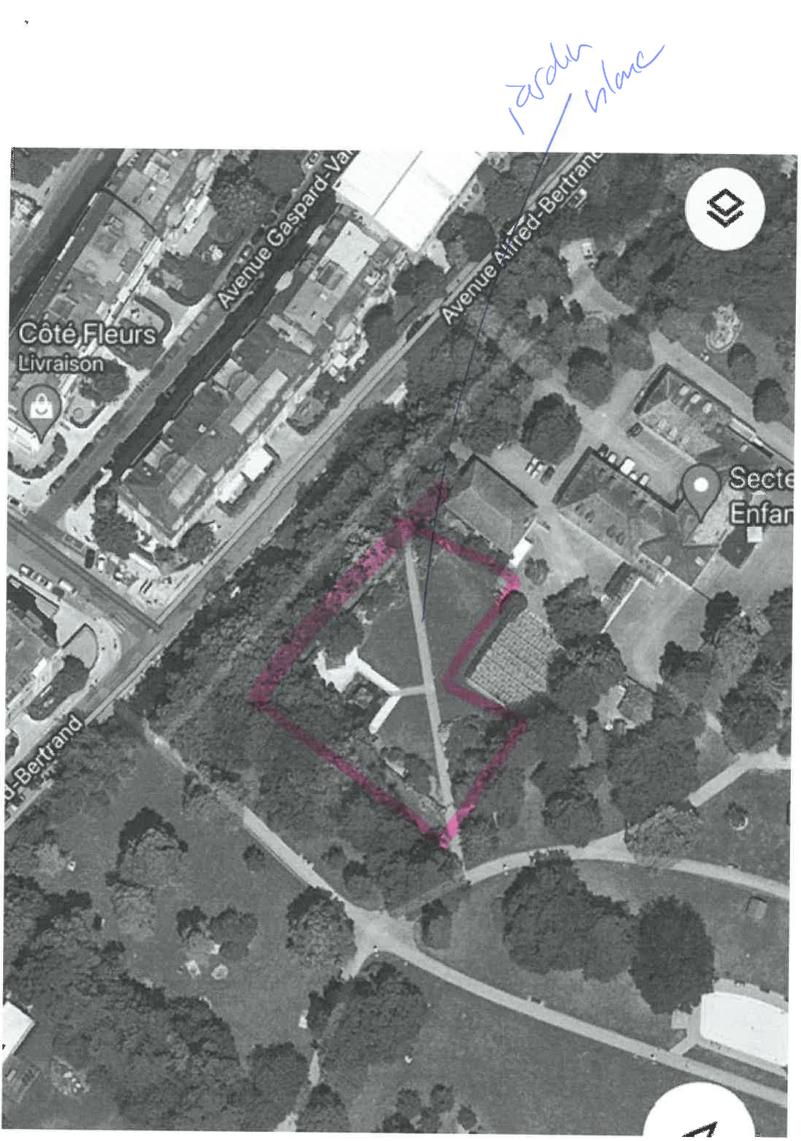
Il nous a donc paru nécessaire de lancer une pétition qui recueille à ce jour 533 signatures. La pétition suit son cours et la quasi totalité des personnes consultées soutiennent notre opposition. Nous reviendrons donc ultérieurement avec des signatures complémentaires.

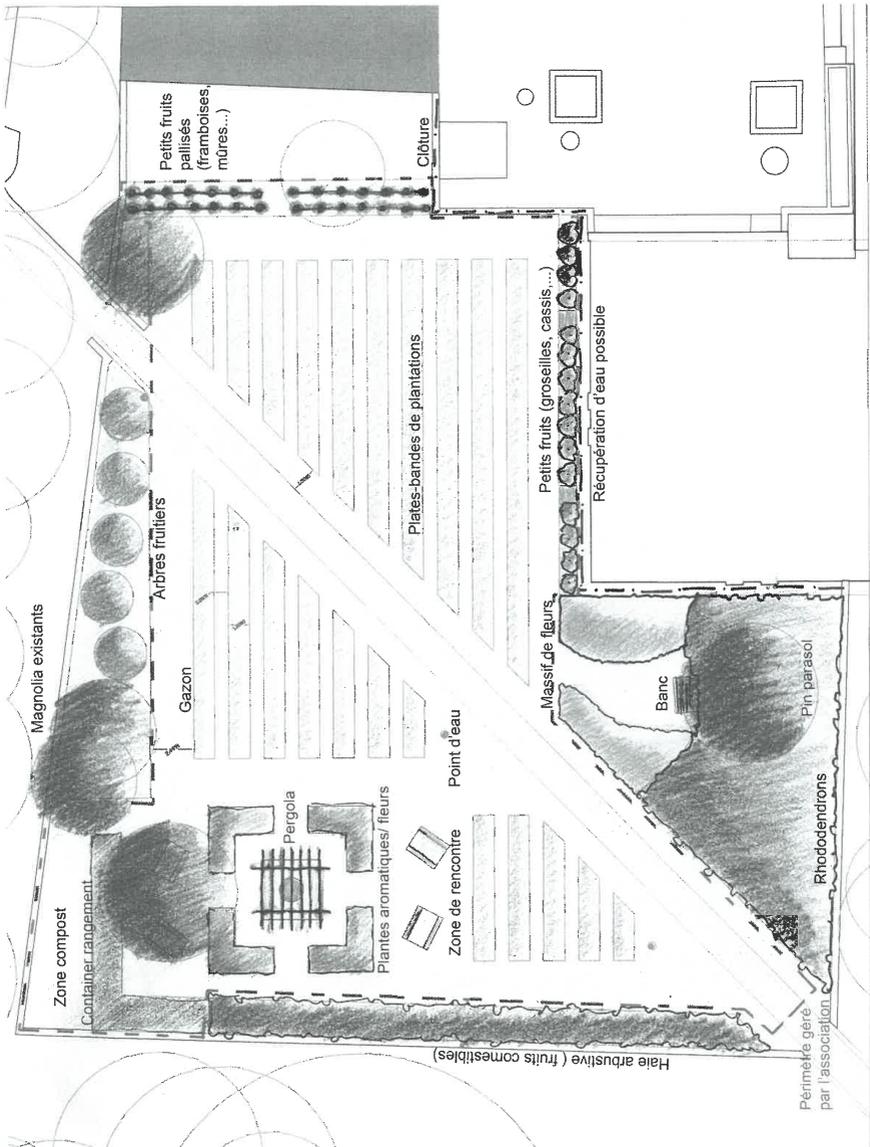
Nous restons bien volontiers à disposition pour toute question à ce sujet et vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs nos salutations distinguées.

  
Christian Huber  
président

  
Reina Kalo  
vice-présidente

\*\* Pour en savoir plus sur le lieu d'implantation, voir documents annexés et notre site [www.aichampel.ch](http://www.aichampel.ch).





### Jardin Blanc – présentation

Suite à une demande de la population et à l'engouement pour la culture de fruits et légumes en milieu urbain, le SEVE a décidé d'étudier la possibilité de réaliser un potager urbain participatif dans le parc Bertrand.

Cet espace clos, dénommé « Jardin Blanc », se prête parfaitement à ce projet. Ce lieu de culture, de partage et de rencontre sera aménagé avec des plates-bandes de plantages, délimitées par de voliges en bois, réparties de part et d'autre du chemin central. L'ensemble des cheminements et zones de rencontre seront engazonnés.

Le long du préau couvert, des arbustes à petits fruits, soit de forme arbustive (cassis, groseilles,..) soit sous forme palissée (framboisiers) seront plantés. Au milieu de cette plantation, deux cuves de récupération des eaux provenant du couvert seront installées et permettront ainsi de pouvoir arroser une partie des plantations. Une grande haie d'arbustes à fruits comestibles sera plantée le long du mur ouest. Afin de compléter la gamme de fruits, des arbres fruitiers ½ tiges (pommier, poirier,..) seront plantés dans le massif au nord de la parcelle.

Les arbres existants (*Magnolia grandiflora*) sont conservés et pourront servir de support à des plantes grimpantes comestibles ou à fleurs (houblon, kiwi, clématites,...)

Le bassin existant sera démoli et remblayé de terre. La pergola plantée est conservée et va devenir point central de la zone de rencontre. Afin de garder une trace de la forme du bassin, quatre bacs seront installés et plantés de plantes aromatiques. Des containers pour le rangement du matériel et des outils feront office de séparation entre le jardin et une zone de compost. Des bancs et tables seront disposés dans cet espace de rencontre.

Au sud du jardin, le grand massif de Rhododendrons est conservé, un nouvel arbre est planté et 2 massifs de plantes vivaces de couleur blanche pour rappeler l'appellation du site compléteront cet espace fleuri.

3 robinets servant de points d'eau seront mis en place pour permettre l'arrosage des plantations. Une clôture entre le préau de l'école et le jardin sera posée afin de limiter l'intrusion dans les plantations.

Au niveau de l'exploitation du site, il est prévu qu'une association s'occupera de toute la partie production avec la participation de la population. Le SEVE quant à lui s'occupera de l'entretien de la partie arborisée et végétalisée. Ce mode de fonctionnement est déjà pratiqué dans d'autres quartiers de la Ville (Petite-Boissière, Villa Freudler,..)



## COMITÉ

Président : Christian Huber

Vice-Présidente: Reina Kalo

Secrétaire : Olivier Meier

Treasorier : Daniel Gutknecht

## Membres :

Liliane Adam  
Elisa Dubois-Ferrière  
Pascal Altenbach  
François Florinetti  
Eric Graf  
Nicolas Ramseier  
Vincent Subilia  
Anton Sussliand  
Christian Zaugg

Animation 2021 : Nancy Rihs

Fondée en 1936, l'AICF, est l'une des plus anciennes et importantes associations de quartier de Genève. Elle compte à ce jour plus de 600 membres.

## SON RÔLE

- Médiation entre les habitants de Champel-Florissant et les autorités cantonales et communales.
- Informations et réponses concernant l'organisation et les infrastructures du quartier en matière d'écoles, d'espaces verts, de sécurité, de familles et personnes âgées, de réseaux sociaux, d'aménagement et de culture.
- Contacts réguliers avec les autres associations du quartier, polices cantonale et municipale et la Haute école de santé.

**Soutenez-nous en devenant membre de l'AICF afin de préserver la qualité de vie de votre quartier**

Association des intérêts de Champel-Florissant (AICF)

Case postale 72 – 1211 Genève 12

Courriel : [info@aicf.ch](mailto:info@aicf.ch)

[www.aicf.ch](http://www.aicf.ch)

Contact : 079 203 45 33 ou 079 250 98 25

## PROJETS

Projets d'animation du quartier et de lutte contre l'isolement :

- Visites du patrimoine de la ville ou du quartier.
- Spectacles pour l'animation du parc Bertrand durant l'été.

## REALISATIONS

L'AICF a :

- Offert quelques bancs disposés dans le parc Bertrand.
- Obtenu l'installation d'un petit marché sur le Plateau.
- Négocié avec la Ville l'aménagement futur du plateau de Champel après l'installation de la gare du CEVA :
  - en revendiquant la création d'un tunnel reliant cette gare aux abords de l'hôpital cantonal,
  - en obtenant le maintien à proximité de 70 places de parking sur les 100 qui devaient être supprimées initialement,
  - en obtenant le renforcement de l'éclairage public prévu sur le Plateau.
- Fait opposition à l'installation de pavillons scolaires provisoires dans le parc Bertrand.
- Distribué à Noël aux personnes âgées et isolées des paquets de douceurs avec le concours de la Coop et la Migros.
- Organisé la fête des enfants avec un goûter et la présence de clowns, marionnettes, etc.

- Organisé une importante soirée en hommage au peintre Albert Gos, avec le soutien du Département de la Culture et des Sports.

- Collaboré à la sortie du livre « Les rues qui racontent Champel-Florissant » texte et photos de Christian Vellas, Éditions Slatkine 2012 (Commande possible auprès de l'AICF, prix spécial Fr. 20.-).

- Organisé, en 2017, une grande fête du 80<sup>ème</sup> anniversaire en présence des autorités avec 300 participants.



L'AICF participe aux diverses manifestations organisées dans le quartier, dont « *Champel en fête* », « *La rue est à vous* » et autres.